



Convocation contre visite maladie frais de déplacement

Par **Marcel91**, le **28/11/2011** à **11:02**

Bonjour,

Qui prend en charge les frais de déplacement quand un salarié en arrêt de travail pour maladie est convoqué hors de son domicile pour une contre visite médicale à la demande de l'employeur.

Merci d'avance.